

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|----|
| Date de convocation | Date de publication | Nombre de conseillers | |
| 05/04/2024 | 05/04/2024 | En exercice | 10 |
| | | Présents | 10 |
| | | Votants | 10 |

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, élu à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : -

Avaient donné pouvoir : -

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

04 2024 06 Demande d'aide exceptionnelle à l'investissement auprès du Département des Bouches-du-Rhône

Le 7 décembre 2023, notre commune a été victime de vol avec effraction commis dans les locaux des services techniques.

Le camion benne, outil indispensable aux missions des agents techniques, ainsi que l'ensemble du matériel technique (compresseur, électroportatif, nettoyeur haute pression, outillage, etc.).

Rien du matériel volé n'ayant été retrouvé, l'assureur indemnise la commune à hauteur de 19 416.67€HT, soit 23 300.00€TTC pour le vol du camion et de 4 421.03€TTC pour les dégradations et le matériel technique dérobé.

Sachant que le rachat de matériel technique ajouté aux réparations des dommages et mise en sécurisation du bâtiment est estimé à environ 17 000.00€TTC et que les devis demandés auprès des concessionnaires pour l'achat d'un camion benne s'élèvent à une moyenne de 38 500.00€HT, soit 46 200.00€TTC, **il est proposé au Conseil Municipal de demander l'aide exceptionnelle du Département des Bouches-du Rhône pour financer l'achat du camion selon le plan de financement suivant :**

| COUT HT | MONTANTS | % |
|-------------------|--------------------------|--------|
| 38 500.00€ | Département : 19 000.00€ | 49.35% |
| | Assurance : 19 416.00€ | 50.65% |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prise de décision.



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

Véronique LE GUILLOUX.

Monsieur le 1^{er} Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2024
- et de sa publication le 19/04/2024



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.